

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 02 FEVRIER 2022

13- Objet : VOIES VERTES FEUGAROLLES – MONCRABEAU ET NERAC - MEZIN
N° Ordre : DE-012-2022

Rapporteur : Jean François Garrabos, vice-président au Tourisme
Nomenclature : 9.1.3 autres domaines de compétences - tourisme

L'an deux mille vingt-deux, le 02 février à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, au théâtre de Barbaste, après convocation du 26 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Alban CASSAGNABERE
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : -
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : MM Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : -
Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES
Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Marc GELLY, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Frédéric SANCHEZ et M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (2) :

Fieux : M. Joël AREVALLILO

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence « développement économique et tourisme »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

En 2018, le Conseil Départemental a fait réaliser une étude portant sur la création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Port-Sainte-Marie à Condom. La desserte des 8 communes qui jalonnent la voie ferrée, dont 7 en Albret, permettra de développer significativement l'attractivité touristique du territoire et la mise en valeur de son patrimoine (Bastides, Moulin des Tours, Château Henri IV, ...). De plus, le territoire possède une seconde voie ferrée qui relie Nérac à Mézin qui fera à terme l'objet du même aménagement en voie verte.

Ces projets s'inscrivent également dans une dynamique supra territoriale qui permettra de renforcer le maillage avec l'agglomération d'Agen, le territoire de la Ténarèze, et celui du Confluent. L'aménagement de ces voies ferrées offre des perspectives de connexion avec d'autres itinéraires ayant un rayonnement régional, national et européen :

- L'Euro Véloroute n°3 « la Scandibérique » qui relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) en passant par l'Albret,
- La Véloroute V82 qui relie Lannemezan (Hautes Pyrénées) à Buzet-sur-Baïse (Albret),
- La Véloroute de Bordeaux à Toulouse qui longe le canal latéral de la Garonne (prolongement du Canal du Midi) en traversant l'Albret de Montesquieu à Buzet-sur-Baïse.

SNCF Réseau, qui gère pour le compte de l'Etat ces deux infrastructures, a engagé la procédure de déclassement administratif de la voie Feugarolles - Moncrabeau dans l'objectif de la confier par Convention de Transfert de Gestion à Albret Communauté à l'horizon fin du premier semestre 2023.

Afin de soutenir la démarche engagée par SNCF Réseau, il est proposé au conseil communautaire de confirmer par délibération :

- D'une part, son souhait d'accepter ce transfert de gestion afin d'aménager une voie verte reliant Feugarolles à Moncrabeau ;
- Et d'autre part, sa demande de déclassement administratif de la voie reliant Nérac à Mézin afin

d'y aménager un nouvel itinéraire qui reliera l'Euro Véloroute n°3 à la Véloroute V82.

Vu la présentation de ce dossier en commission tourisme réunie le 31 janvier 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De confirmer** son intention d'accepter la Convention de Transfert de Gestion avec SNCF Réseau de la voie reliant Feugarolles à Moncrabeau ;
- ▶ **De demander** le déclassement administratif de la voie Nérac – Mézin afin d'obtenir une Convention de Transfert de Gestion de ce linéaire pour relier l'EV3 à la V82 en site propre ;
- ▶ **D'engager** dès 2022 les études et démarches nécessaires à la concrétisation de ces projets.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

